
Adresse de la société populaire de L'Isle, département de Vaucluse, à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de L'Isle, département de Vaucluse, à la Convention nationale, lors de la séance du 16 brumaire an III (6 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 438-439;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21620_t1_0438_0000_19

Fichier pdf généré le 04/10/2019

gner en despotes sur des esclaves asservis par l'ignorance et la terreur, ce sont des hommes de sang et de carnage qu'on nomme les continuateurs de Robespierre.

Citoyens Représentans, en réfutant cette adresse blasphématoire, nous adhérons à la sagesse des mesures que vous avez prises pour la destruction des derniers tirans et nous livrons à tous leurs complices ou agens une guerre à mort.

GROUSSERRE *et une autre signature.*

4

La société de Rieux, département de Haute-Garonne, invite les législateurs à examiner dans leur sagesse s'il ne convient pas que la France vomisse de son sein tout ce qui reste encore de la détestable famille des Bourbons, en même temps qu'ils prendront, pour les contrées où le royalisme lève la tête, des mesures propres à l'écraser d'un seul coup avec la massue nationale; elle jure d'être inviolablement attachée à la représentation nationale.

Renvoyé aux comités de Salut public, de Sécurité générale et de Législation, réunis (7).

5

Les vétérans de la commune de Pau, département des Basses-Pyrénées, félicitent la Convention d'avoir découvert les manœuvres liberticides de la conspiration de Robespierre; ils demandent que la Convention commande l'exécution de la dernière loi pour la fourniture des subsistances aux marchés.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Commerce et d'approvisionnement (8).

6

Les membres du comité de surveillance du district de Cambrai, département du Nord, écrivent qu'ils périront plutôt avec tous les amis de la liberté, que de souffrir qu'il soit porté aucune atteinte à la représentation nationale; ils se félicitent de voir le règne des principes de justice, d'humanité, de liberté et d'égalité prononcés dans l'Adresse au peuple français; ils appellent l'attention de la Convention sur d'infortunés habitans de leurs campagnes, qui,

quoique patriotes, ont été contraints, disent-ils, par les manœuvres des suppôts de Robespierre et Le Bon, de désertier leurs foyers et de s'enfoncer dans les circonstances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (9).

7

Les membres de la société populaire de L'Isle[-sur-la-Sorgue], département de Vaucluse, applaudissent aux opérations des représentans du peuple Rovère, Poulitier, Goupilleau, Perrin, qui se sont succédés dans leur département; Auguis et Serres, qui ont su arrêter les progrès de la faction qui s'élevait dans Marseille; ils jurent de périr avec la Convention plutôt que de souffrir qu'il lui soit porté la moindre atteinte.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[La société populaire de L'Isle à la Convention nationale, s. d.] (11)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans

La vive empreinte de nos malheurs passés ne sauroit être adoucie que par l'effusion de nos sentimens vers vous, c'est aussi dans votre sein paternel, que nous réitérons l'hommage de nos vœux en retraçant à la mémoire le tableau consolant des douceurs que vous nous avez fait éprouver. Lorsque nos braves Représentans *Rovère et Poulitier* furent envoyés dans cette contrée, pour organiser le nouveau département créé par vous sous le nom de département de Vaucluse et demembré de celui des Bouches du Rhône, ils vivifièrent partout le patriotisme opprimé et portèrent le bonheur et la tranquillité dans toutes les familles; toujours prêts à secourir l'indigent, leurs jours se comptèrent par des bienfaits, l'aristocratie fut anéantie, nous jouîmes d'une existence nouvelle, ah dignes représentans! vous nous quittâtes trop tôt, pour aller confondre les calomnies dirigées contre vous par une faction nouvelle et ces beaux jours s'évanouirent.

Bientôt livrés à des nouveaux dangers Robespierre, ce nouveau Catilina, parlant toujours vertu et probité, entouré de satellites sanguinaires dictant ses ordres avec un goût tyrannique, ce mangeur d'hommes pour exercer plus sûrement ses actes de barbarie fit remplir les cachots des plus chauds patriotes; les mai-

(7) P.-V., XLIX, 2.

(8) P.-V., XLIX, 2-3.

(9) P.-V., XLIX, 3. *F. de la Républ.*, n° 47.

(10) P.-V., XLIX, 3.

(11) C 325, pl. 1411, p. 28.

sons d'arrest s'encombrent de cultivateurs, d'artisans, de vieillards, de femmes enceintes ou allaitans leurs enfants, il en perit memes faute de secours; la terreur s'empare de toutes les ames, pas de citoyen qui n'ait a regretter un des siens; les opinions ne peuvent plus se manifester dans les sociétés populaires devenues desertes par la fuite de leurs membres menacés par la faction; encore quelques jours, c'en étoit fait de la Republique, le despotisme renaissott plus furieux que jamais et la detestable conspiration se consommant dans le silence, l'échaffaud auroit de suite étouffé les cris du désespoir, retentissant d'un bout a l'autre de la Republique.

Instruits de nos malheurs un decret émané de votre sagesse suspendit toute espece d'exécution, les dignes representans du peuple *Goupilleau et Perrin* arriverent dans nos contrées; leur coeurs sensibles se soulevent, ils fremissent au recit des horreurs qui se sont commises et donnent la liberté a nombre d'innocentes victimes; des milliers d'arpens de terre abandonnés par nos agriculteurs, incarcérés ou que la terreur avoit fait fuir, sont cultivés; oui, *Goupilleau et Perrin*, la justice et le bonheur ont suivi vos pas, le bien que vous nous avés fait nous retrace sans cesse les jours heureux dont nous jouissions pendant la mission dans ces contrées de vos collegues *Rovère et Poultier*, vertueux comme vous.

Nous ne balancerons pas de placer au meme rang dans notre opinion les dignes representans du peuple *Serres et Auguis*, qui par leur sagesse et leur énergie ont scu arreter les progrès d'une faction qui s'élevoit dans Marseille par une suite de ce meme système destructeur.

Representants, nous jurons unanimement de ne jamais nous separer de la Convention notre seul et unique appuy, de perir avec elle plutot que de souffrir qu'on luy porte la moindre atteinte, de rester debout jusqu'a ce que vous ayés assuré le bonheur du peuple, plaine, marais, montagne, muscadin et toute espèce de distinctions nous sont inconnues, notre seul point de ralliement étant la Convention et notre cri, vive la Republique française une et indivisible, la liberté, l'égalité et la Convention nationale, perissent les traitres et les conspirateurs.

FELIX, président, BERNARD, vice-président,
suivent 56 signatures dont celles des membres
du comité de correspondance
et le nom de 33 illétrés.

8

La société populaire de Castres, département du Tarn, demande que l'agriculture soit protégée, que les marchés soient ouverts, que les propriétaires y déposent leurs denrées et n'aient plus d'appâts de les resserrer pour les vendre clandestinement au plus haut prix possible, que les non-propriétaires ne soient pas obligés de les aller chercher chez des égoïstes spé-

culateurs sur la misère publique; elle invite la Convention à poursuivre sa carrière digne de la nation française.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[*La société populaire régénérée de Castres à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (13)

Égalité, Liberté.

Représentants du peuple

Loin de nous, tous ces etres malfaisans qui, pour conserver la domination qu'ils avaient usurpée ne savaient que crier à la révolte, qu'organiser une conspiration factice et vous la denoncer ensuite comme une preuve de leur amour ardent pour la révolution, ostracisme et exécution à toutes ces pestes publiques.

Vous avez marqué le moment ou les masques de ces ennemis du peuple devaient tomber, vous avez fait sortir la justice du rocher sur lequel vous êtes assis et tous les monstres couverts de crimes, de sang et de boue sont rentrés dans le néant.

Justice, divinité tutélaire, appuyes toi sur la convention nationale, tu ne cesseras plus d'échauffer de tes rayons les coeurs des citoyens français.

Representants du peuple, graces vous soient rendues. Nous seconderons vos voeux, ils sont ceux de tous les sincerés amis de la République; ils sont les résultats du pacte social, la où il n'y a point de justice, il n'y a point de sureté pour l'existence, les propriétés, la tranquillité phisique et morale des contractants et là où cette certitude est detruite, le contrat synallagmatique est rompu, et il n'y a plus de société.

Representants du peuple que l'agriculture soit soigneusement protégée; que les fruits de ses labours soient généralement dispensés dans la république, que les marchés soient ouverts; que les propriétaires y disposent leurs denrées et n'ayent plus l'appas de les resserrer, pour les vendre clandestinement au plus haut prix possible; que les propriétaires soient assurés de trouver dans ces mêmes marchés, les objets necessaires à leur existence, sans être forcés de les aller chercher chez des égoïstes spéculateurs sur la misere publique et de recevoir d'eux la loi que les besoins leur imposent; n'en doutez pas, l'abondance ne tardera pas à reparaitre sur le sol de la france, les sciences, les arts, le commerce qui ne peuvent subsister que par la confiance générale reprendront leur ancienne splendeur; la cupidité qui n'a rien de sacré, l'ambition et l'aristocratie qui sacrifient tout à leurs passions, le fanatisme de tous les cultes dont les ministres ont fait immoler plus de quatre millions d'individus, au nom d'un dieu de paix que nous reconnaissons tous et de sis-

(12) P.-V., XLIX, 3-4.

(13) C 325, pl. 1411, p. 15. *Bull.*, 16 brum.; *M. U.*, XLV, 282.